



Décision portant proclamation des résultats

Élections partielles des représentants des usagers au conseil de l'IUT de Rouen

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE

Vu:

- Le code de l'éducation, notamment les articles L713-3 et L713-9, L719-1 à L719-2, L721-3, D713-1, D721-1, D721-4 à D721-7, D719-1 à D719-40,
- Les statuts de l'IUT de Rouen,
- La décision du 5 mars 2025 portant organisation d'élections partielles de représentants des usagers dans certains conseils de composante de l'université de Rouen Normandie,
- La décision du 20 mars portant recevabilité des listes de candidatures, réserve de recevabilité, annulation de scrutins et fixation des lieux de vote,
- Les procès-verbaux de dépouillement des scrutins du 25 mars 2025,
- L'avis du comité électoral consultatif du 28 mars 2025,

DECIDE

Article 1

Sont élus en qualité de représentants des usagers au sein du conseil de l'IUT de Rouen pour un mandat courant jusqu'au 6 décembre 2026, les personnes suivantes :

Nom de la liste	Titulaires	Suppléants	Suivants de liste*		
Liste 1	Emeline RICHARD	Mattéo LE ROMANCER	Aucun		
	Morgan CONTANT	Fatou-Kiné NIANG			
	Louane AUER	Carl MAUCONDUIT			
	Thibault GUENE	Aïssatou DEMBELE			
	Rania DRISSI	Yanis CHISTEL			
	Raoul PINEL	Lilia SLIMANI			
	Hanane SAMLALI	Moïse MOUDJIH A FIONG			
	Nicolae PRUTEANU	Camille OZOUF			
	Alycia CHIMARD	Brook Tamrat KIFLE			

^{*} Les suivants de listes n'ont pas qualité d'élus mais sont mentionnés à titre indicatif en cas de vacance de siège de suppléants.





Article 2

Les responsables de la composante concernées sont chargés de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa publication sur le site internet de l'université¹ et transmission à la rectrice de la région académique Normandie, chancelière des universités.

Mont-Saint-Aignan, le 28 mars 2025

Le président

Franck LE DERF

¹ https://donneesreglementaires.univ-rouen.fr/

Instance (conseil de composante) Collège Nbre sièges à pourvoir



Lieux de vote	Electeurs	Votants	Participation	Bulletins nuls	Suffrages	Quotient
	inscrits				exprimés	électoral
MSA	863	39	5%	10	29	
Pasteur	874	49	6%	4	45	
Elbeuf	298	71	24%	2	69	
TOTAL	2035	159	8%	16	143	15,89

Nom de la liste	Lieux de vote	Nombre de voix	% des voix	Sièges attribués	Voix restantes	Sièges attribués	TOTAL des
			exprimées	au quotient		au plus fort	sièges attribués
						reste	
Liste 1	MSA	29	100%	9	0	0	9
	Pasteur	45					
	Elbeuf	69					
	TOTAL	143					
		Sièges restant à pourvoir		0			